



Procès – verbal du Conseil municipal (Extraits) Séance du 20 11 2018

L'an deux mille dix-huit et le 20 novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de REAUMONT, s'est à nouveau réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Brigitte LAURENT

A 20 heures 00, le Maire déclare la séance ouverte.

A L'appel nominal, Madame Françoise MOLLIER-SABET informe qu'elle a appris la démission de Madame Christine GIARDINA-MARINI

Madame le Maire confirme aux membres présents que Madame Christine GIARDINA-MARINI lui a en effet, adressé un courrier en date du 08.11.2018, l'informant qu'elle démissionnait du Conseil municipal. L'appel nominal est effectué. Le Conseil est réuni au nombre prescrit par l'article L2121 – 17 du CGCT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : Mme Brigitte LAURENT - M. Serge PASTOR - Mme Françoise MOLLIER –SABET - M Jackie SORET - M. Cyrille SOUBEYRAT - M. Paul PERRIN - Mme Geneviève BOIZARD - Sylviane BOIS --

Pouvoirs: Mme Marion PERRIN à M.Paul PERRIN - Mme Sylvie BOIS-FRAGNOL à M Cyrille SOUBEYRAT .

Absents/ excusés : M. Didier DURAND-GAILLARD - M Patrick GRABIT

APPROBATION DU COMPTE – RENDU DE LA SÉANCE DU 24.10.2018 ☛ approuvé à l'unanimité des présents (Pour : 10 dont 02 pouvoirs)

☛ Délibération N° 40.2018

Objet : Cadeau de Noël aux enfants des employés communaux- année 2018

Madame le Maire propose la reconduction pour l'année 2018, des bons cadeaux aux enfants du personnel (limite d'âge 13 ans, dans l'année).

Au total, 10 enfants en seront bénéficiaires

Le CM ☛ Pour : 09 voix dont 02 pouvoirs // Contre : Mme Françoise MOLLIER – SABET

Décide de maintenir le système de bons d'achats d'une valeur de 50 € pour l'année 2018 ;

☛ Délibération N° 41.2018

Objet : BONS D'ACHAT AU PERSONNEL COMMUNAL – NOËL 2018

Madame le Maire propose la reconduction des chèques CADHOC d'un montant de 70 € , pour chaque employé de la commune (Noël 2018)

Le CM ☛ Pour : 09 dont 2 pouvoirs //Contre : Mme Françoise MOLLIER-SABET

DECIDE d'octroyer

☛ **un bon d'achat d'une valeur de 70 € à 10 agents employés à la commune de REAUMONT**

☛ Délibération N° 42.2018

Objet : Subvention 2018 au Sou des Ecoles

Madame le Maire rappelle que le nombre d'élèves domiciliés sur Réaumont inscrits au 1^{er} septembre 2018, à l'école de St Blaise du Buis et Réaumont (dans le cadre du regroupement pédagogique) s'élève à **83 élèves**

✍ **35 élèves** (dont 1 domicilié sur Voiron, 1 sur Miribel les Echelles, 1 sur Renage, 1 sur Rives, 1 sur Apprieu, 1 sur le Village du Lac de Paladru) – école maternelle de **REAUMONT**

✍ **48 élèves** - école de **St Blaise du Buis**

Le CM, Pour : 10 voix dont 02 pouvoirs

- **Décide d'allouer une subvention de 1826 € au Sou des Ecoles de Réaumont pour l'année 2018 (22 €/par élève).**

☛ Délibération N° 43.2018

Objet Subvention 2018 à la Coopérative Scolaire de Réaumont affiliée à l'O.C.C.E. (Office central de la coopération à l'école)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention pour l'année 2018 à la coopérative scolaire à 600 € (Budget de Direction : 350.00 € // Bibliothèque de l'école : 250 € .

Le CM ☛ Pour : 10 dont 02 pouvoirs

- Décide d'allouer une subvention de 600 € à la coopérative scolaire de Réaumont pour l'année 2018

☛ Délibération N° 44.2018

Objet : attribution des subventions 2018 aux associations locales et aux pompiers

Après consultation des dossiers restitués avant la date limite de dépôt, Madame Sylviane BOIS propose une répartition des subventions telle que définie ci-dessous (montants reconduits à l'identique de 2017) :

Nom de l'association	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Observations
ACCA	100	100	100	
AD VIVA CITE		100	0	aucun dossier remis
AMITIE MONTAGNE REAUMONT	200	200	200	
CAVAL MOTTE	100	Aucun dossier	0	aucun dossier remis
CLUB DETENTE ET LOISIRS	200	200	200	
CHANSONS BUISSONNIERES	50	100	100	
CHANSONS RETRO		Refus subvention	0	aucun dossier remis
FEERIE DES AIGUILLES		100	0	aucun dossier remis
LA MAISON DE L'ARBRE	1500	750	750	
OREE DU BONSAI	100	100	100	
PIC VERT	100	100	100	
REAUMONT ANIMATION	550	550	0	aucun dossier remis
ROC JUDO	refus	refus	0	aucun dossier remis
TENNIS	500	500	0	aucun dossier remis
TI FORME	200	200	200	
POMPIERS DE BEAUCROISSANT	150	150	150	

Prix de revient prévisionnel :	128 094 €
Financements externes :	99 763 €
Participation prévisionnelle :	28 331 €
Frais SEDI + contribution aux investissements	

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI **0 €**

SEDI – TRAVAUX SUR RÉSEAU FRANCE TELECOM

Le CM ➡ Pour : 10 dont 02 pouvoirs

1 - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	62 225 €
Financements externes :	0 €
Participation prévisionnelle :	62 225 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)	

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **2 963 €**

➡ **Délibération N° 49.2018**

Objet : Création de deux emplois d'agents recenseurs et fixation de leur rémunération.

Madame le Maire rappelle que la commune de Réaumont doit réaliser le recensement de sa population du 17 janvier au 16 février 2019.

Elle informe l'assemblée que la désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune.

Considérant :

Qu'il est nécessaire de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement sur la commune de Réaumont du 17 janvier au 16 février 2019 ;

Qu'il appartient également à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs ;

Le CM ➡ pour 10 voix dont deux pouvoirs

- ✓ Décide la création de deux emplois d'agents recenseurs
- ✓ Fixe la rémunération nette de chaque agent à 1184.93 € (1498.47 € brut) – correspondant au SMIC comprenant la formation, la mission d'agent recenseur et les frais de transport liés à l'ensemble de cette mission.

DIVERS ET COMMUNICATION

➡ Date du prochain conseil municipal

Mercredi 05 décembre 2018
20 heures

La séance est levée à 21 heures

Le 20 11 2018

Le Maire,
Brigitte LAURENT



CR AFFICHÉ LE 27 11 2018

Le CM ➡ Pour : 10 dont 2 pouvoirs

- Décide d'octroyer les subventions, pour l'année 2018, suivant la répartition telle qu'établie précédemment.

➡ **Délibération N° 45.2018**

Objet : Convention d'adhésion aux solutions libres métiers

Madame le Maire rappelle la délibération 40.2017 du 27 septembre 2017 relative à la signature d'une convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation entre le CDG 38 (Centre de gestion de l'Isère) et la commune de Réaumont.

Cette convention à laquelle adhère la commune de Réaumont, offre un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs à savoir :

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

La dématérialisation de la comptabilité publique (selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

le Conseil d'administration a décidé le 02 octobre de compléter l'offre de services en **mutualisant le profil acheteur et le service de Tiers Archivage**, en maintenant l'intégration des prestations de dématérialisation via la cotisation additionnelle.

Considérant que la convention initiale d'adhésion à la plate-forme de dématérialisation entre le CDG 38 et la commune a été approuvée par délibération du 27 09 2017 ;

Considérant l'envoi d'une nouvelle convention par le centre de gestion de l'Isère intégrant les prestations sus-dites, **sans impact financier supplémentaire pour la commune** (puisque comprise dans la cotisation additionnelle)

Le CM ➡ Pour : 10 voix dont 02 pouvoirs

Autorise Madame le Maire à signer cette nouvelle convention avec le Centre de Gestion de l'Isère

➡ **Délibération N° 46.2018**

Objet : Convention – Psychologue scolaire

Madame le Maire rappelle la délibération 11.2018 du 22 03 2018 actant l'accord de la commune de Réaumont sur l'acquisition d'un test psychométrique correspondant à un renouvellement de matériel dont le coût s'élève à 1.889.40 €, réparti entre les communes de Beaucroissant, Biliou, Charavines, Charnécles, Izeaux, Réaumont, Renage, Rives, et St Blaise du Buis.

Une convention de dépense d'investissement avait été signée avec la commune de Rives, pour l'acquisition du matériel précitée en date du 29.03.2018.

Considérant le courrier de Monsieur le Maire en date du 22 10 2018 informant les communes concernées, que cet outil ne peut être acquis en investissement, au motif qu'il s'agit d'un renouvellement ;

Considérant la remarque de la Trésorerie de Rives à la commune de Rives sur la nature de cette dépense ;

Pour la commune de Réaumont, le montant s'élève à 64.24 €.

Le CM ➡ pour 10 voix (dont 02 pouvoirs) autorise Madame le Maire à signer cette convention.

➡ **Délibération N° 47.2018**

OBJET : Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité - ENFOUISSEMENT BT TEL route du Guichard

le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint intitulé

COLLECTIVITE : COMMUNE DE REAUMONT

AFFAIRE n° 18-001-331

ENFOUISSEMENT BT TEL - route du Guichard (dossier commun avec St BLAISE du BUIS)

Le CM ➡ pour : 10 voix dont 02 pouvoirs

1 - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :